



Société des Régates à Voile d'Annecy



Course Croisière – Grade 5C – Femme à la Barre – Grade 5C – 15 – 16 juin 2024

Préambule

- Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.
- Alerte aux espèces exotiques envahissantes dans les eaux du Lac d'Annecy :
Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).
Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.
Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1. REGLES : La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.3. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.4. Les règlements fédéraux,

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles **uniquement sur le site internet du club**

3. COMMUNICATION RADIO

Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D et E norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie de navigation.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation du lac d'Annecy. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

Attention, les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation du lac d'Annecy. La course de retour pouvant être de nuit, merci de vous munir de tout le matériel nécessaire !

- 4.1.2. La régata est ouverte à tous les bateaux de classe monotype, aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable A B C R1 R2 L Quillardards de sport.

- 4.3. Pour chaque concurrent **majeur** en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent **mineur** en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

5. DROIT A PAYER : bateau extérieur à la SRVA : 30 euros

8. PROGRAMME

Course entre Annecy et Doussard. Les bateaux faisant les 2 manches, l'allée puis le retour seront classés à la régata Course Croisière.

Pour le classement FEMME À LA BARRE, ne seront classés que les bateaux barrés par des femmes sur la course course en direction de Doussard.

- 8.1. Inscription : obligatoirement en ligne via le lien :

Course Croisière : http://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Manif=1537

Femme à la barre : http://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Manif=1536

ATTENTION, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA FAITE AU CLUB



- 8.3. **Jour de course :**
Samedi 15 juin : 15H00 1er signal d'avertissement pour courses en direction de Doussard.
Au plus tôt Signal d'avertissement pour course retour SRVA
- Les résultats seront affichés dans la vitrine en façade du club
12. **LES PARCOURS**
Les parcours à effectuer sont les suivants : côtiers entre la bouée n°3 et la bouée de bande rive n°44 à Doussard.
14. **CLASSEMENT**
- 14.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1
- 14.3. Le calcul du temps compensé des bateaux : cf. I.C.
18. **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
19. **DECISION DE COURIR**
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.
20. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter la SRVA
Tél. : 04 50 45 48 39 - Email : srva@srva.info